



SOCIÉTÉ DU SALON D'AUTOMNE  
PARIS

## Société du Salon d'Automne

EXPOSITION du 24 au 29 Octobre 2012, avenue des Champs Élysées (entre Concorde et Petit Palais)

### Démarches d'inscription concernant les EXPOSANTS

#### Le dossier complet de candidature doit être envoyé, sous enveloppe affranchie, au secrétariat du Salon avant le 30 Mars 2012.

Afin de faciliter l'exploitation des données relatives aux candidatures, nous vous recommandons, de surcroît, de remplir sur ordinateur le formulaire de candidature, et de nous le faire parvenir par des moyens électroniques à l'adresse courriel du Salon d'Automne.

#### PIÈCES à faire figurer dans le dossier de candidature :

1. Formulaire de candidature (modèle joint), rempli et signé.
2. Documents destinés au jury de sélection et au catalogue. Vous êtes priés de fournir :
  - 2 photos papier 10 x 15 cm de l'œuvre (récente) que vous exposerez au Salon d'Automne
  - un CD avec la photo de l'œuvre que vous exposerez au Salon d'Automne (format tiff, jpeg, eps, ou équivalent, de bonne définition) et au format colorimétrique RVB ou CMJN**Ces documents doivent être réalisés par un professionnel.**  
 Chaque document doit porter au dos ou sur le CD : nom, prénom, titre de l'œuvre, format, technique, année d'exécution. Repérer droite, gauche, haut et bas, sur les photos. **Merci de veiller à la qualité de vos envois.** Les documents de mauvaise qualité seront refusés.
3. Le paiement des droits et frais afférents à votre candidature et aux droits d'accrochage. (N'oubliez pas de dater et signer les chèques correspondants).
4. Une enveloppe timbrée à votre adresse, pour les personnes résidant en France (Timbrée pour un envoi de 50g) format A5.

#### Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas pris en compte et sera renvoyé.

#### Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au secrétariat :

Société du Salon d'Automne  
 Grand Palais, porte C, Avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris  
 Tel : 01 43 59 46 07 fax : 01 53 76 00 60  
 Ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h  
 Courriel : [info@salon-automne.com](mailto:info@salon-automne.com) site internet [www.salon-automne.com](http://www.salon-automne.com)  
**An english version of this document is available on our web site.**

#### RÈGLEMENT, À CONSERVER, CONCERNANT LES CARACTÉRISTIQUES DES ŒUVRES QUI SERONT EXPOSÉES :

<b>PEINTURE</b> 1 ŒUVRE	Huile, Acrylique... sous baguette ou cache clous ; <b>Cadres interdits.</b> Dimensions : 2 m de largeur maximum Prévoir le système d'accrochage.
<b>DESSIN</b> <b>PEINTURE A L'EAU</b> 2 ŒUVRES	Crayon, fusain, encre de chine... Aquarelle, gouache, pastel... Encadrement sous verre avec baguette sobre. Système d'accrochage fiable. Dimensions : 2 m de largeur maximum pour 1 ou 2 œuvres
<b>SCULPTURE</b> <b>CERAMIQUE</b> 1 ŒUVRE	N'oubliez pas d'indiquer les 3 dimensions et le poids de l'œuvre. L'œuvre sera impérativement accompagnée de son socle (au minimum 40x40cm pour les œuvres ne dépassant pas 50 kg) . Les socles des œuvres dont le poids est compris entre 50 et 300 kg posséderont une plaque de répartition permettant de s'adapter au plancher qui a une résistance de 300 kg au m <sup>2</sup> . La manutention des pièces lourdes sera faite par l'artiste, qui prévoira les moyens appropriés, en tenant compte de la hauteur de la salle d'exposition. Les socles seront de couleur blanche ou noire exclusivement. Un dispositif (esthétique) permettant d'éviter tout vol sera mis en place par l'artiste. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'œuvre risquera de ne pas être exposée.
<b>GRAVURE</b> 1 à 3 ŒUVRES	Toutes les techniques de gravure sur cuivre ou sur bois Formats : Soit : 1 gravure supérieure à 56 x 76 cm Soit : 2 gravures 56 x 76 cm (Jésus) Soit : 2 gravures 65 x 50 cm (raisin) Soit : 3 gravures ne dépassant pas 60 x 40 cadre compris Encadrement sous verre avec baguette sobre. Système d'accrochage fiable.
<b>PHOTOGRAPHIE</b> 1 ŒUVRE ou 1 ensemble	1 photographie ou un ensemble constituant une unité, 2m linéaires maxi et prêt à l'accrochage. Il est conseillé de ne pas présenter de trop petits formats. Encadrement sous verre avec baguette sobre. Système d'accrochage fiable.
<b>ART MURAL</b> <b>DESIGN</b> 1 ŒUVRE ou 1 ensemble	Dimensions : largeur 2m maximum. Préciser sur la notice les matières employées : vitrail, tapisserie, mosaïque, mobilier... prévoir le système d'accrochage. Le cas échéant, la vitrine et l'installation électrique sont à la charge de l'artiste. Fournir un plan d'installation.
<b>LIVRES D'ARTISTES et de</b> <b>BIBLIOPHILIE</b> 1 LIVRE	Description détaillée : titre, dimensions, écrivain, techniques employées pour l'impression et l'illustration. La norme d'exposition est de 1 livre par artiste. Néanmoins, pour des formats de livre ouvert d'une largeur inférieure à 30cm, 2 ouvrages pourront être acceptés. Pour les œuvres au mur, seules les gravures sous



SOCIÉTÉ DU SALON D'AUTOMNE  
PARIS

## Société du Salon d'Automne

EXPOSITION du 24 au 29 Octobre 2012, avenue des Champs Élysées (entre Concorde et Petit Palais)

### Démarches d'inscription concernant les EXPOSANTS

	<p>pas-partout (avec système d'accrochage), sans cadre ni vitre seront acceptées. Dans tous les cas, la surface attribuée à chaque artiste, sera équilibrée en fonction du nombre d'exposants et d'œuvres.</p>
<p><b>INSTALLATION VIDEO PERFORMANCES ART NUMÉRIQUE</b></p>	<p>Description détaillée, techniques utilisées, espace nécessaire... Frais de participation spécifiques et déterminés selon l'espace et les moyens employés, (scénographie, éclairage...), ces derniers restant à la charge de l'artiste.</p>
<p><b>BANDE DESSINÉE 2 planches</b></p>	<p>Support ou encadrement permettant un accrochage aisé et fiable.</p>
<p><b>ARCHITECTURE 1 projet</b></p>	<p>Maquette et panneaux permettant un accrochage aisé et fiable des dessins, élévations, plans et photos.</p>

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

#### DROITS D'INSCRIPTION, D'ACCROCHAGE ET D'INSERTION AU CATALOGUE :

Un chèque de 45 € pour les droits d'inscription, restant acquis à l'association pour couvrir les frais.

Un chèque de 330 € qui sera retourné en cas de refus (ce montant est ramené à 150 € pour les artistes de moins de 30 ans).

**Attention, les chèques étrangers ne sont pas acceptés.**

Pour les virements bancaires de l'étranger, deux possibilités :

- la Banque Postale : IBAN F49 2004 1000 0102 0548 7L02 087- BIC PSSTFRPPPAR

- LCL : IBAN FR 75 3000 2004 4300 0000 5674 J01 – BIC CRL YFRPP

Merci d'ajouter 20 € pour les frais bancaires et donc de verser la somme de **395 € en une fois** (le cas échéant 215 € pour les artistes de moins de 30 ans).

Les coordonnées bancaires ci-dessus suffisent pour tout transfert. Joindre à votre dossier la copie de votre **ordre de virement** et indiquer **impérativement** sur le dossier de candidature vos coordonnées bancaires complètes (nom de la banque, adresse et n° de compte, n° IBAN, code SWIFT/BIC), et joindre un RIB pour remboursement éventuel. Si ces renseignements ne sont pas fournis, les sommes resteront acquises à l'Association.

#### ACCROCHAGE :

**Seule l'œuvre (ou les œuvres) présentée(s) au jury de 2012, acceptée(s) et figurant au catalogue, pourra(ont) être accrochée(s) au salon. Il est rappelé que, dans l'espace d'exposition, il ne sera pas accepté la présence de cartes de visites ou de catalogues personnels auprès des œuvres.**

#### DROITS DE REPRODUCTION :

Chaque artiste s'engage à ne pas demander au Salon d'Automne un droit de reproduction pour l'œuvre reproduite au catalogue, sur notre site Internet, ou via un média traitant le sujet du Salon d'Automne.

#### JURY :

La sélection se fera à partir des photographies de l'œuvre présentée. Le jury se réserve le droit de ne sélectionner qu'une œuvre dans les sections où 2 œuvres peuvent être présentées. En cas de non-sélection, le droit d'accrochage vous sera retourné, (minoré des frais bancaires pour les virements).

#### SAISIE DES INFORMATIONS :

Les informations contenues dans le dossier de candidature seront détenues dans nos fichiers informatiques. Nom, adresse et téléphone figurant sur le dossier de candidature seront reproduits intégralement au catalogue (sauf demande expresse de votre part) et éventuellement sur notre site. Loi du 6/01/78 informatique et liberté.

#### ASSURANCES :

L'association du Salon d'Automne et ses prestataires ne sont pas responsables des œuvres déposées et exposées, et déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, détériorations, etc... Il est vivement conseillé aux artistes de prendre une **assurance personnelle**, depuis le jour du dépôt jusqu'au retrait. L'artiste et son assureur renoncent à tout recours vis-à-vis de l'Association du Salon d'Automne et de ses prestataires.

#### TRANSPORT :

Le transport et la manutention aller et retour des œuvres sont à la charge exclusive des artistes ou de leur transporteur. Celles-ci devront être déballées, remballées et manutentionnées par vous ou votre transporteur. Aucun emballage ne pourra être stocké sur place.

#### IDENTIFICATION DES ŒUVRES :

**Inscrire : nom, prénom, titre et repères (haut, bas) au dos de l'œuvre.**

#### ACQUISITIONS :

Un service de renseignements informera les amateurs. En cas de vente d'une œuvre, l'artiste s'engage à faire un don de 15% à l'Association du Salon d'Automne. Ce don est éligible à une réduction d'impôts.

#### RETRAIT :

**Passés les horaires de retrait, en fin de salon**, qui vous seront communiquées ultérieurement, **les œuvres seront remises à la Société Nouvelle Morard**, société de garde-meuble, qui facturera à l'artiste les frais de garde et de transport de son œuvre. **L'Association décline toute responsabilité.**

#### CATALOGUE :

Chaque artiste ayant été sélectionné, recevra un catalogue 2012.